

DTTZ AD 2.21 PROCÉDURES ANTIBRUIT/ NOISE ABATEMENT PROCEDURES

NIL

DTTZ AD 2.22 PROCÉDURES DE VOL/ FLIGHT PROCEDURES

AD 2.22.1 Région de contrôle terminale

1.1 Organisme chargé du contrôle de la circulation aérienne:

L'APP TOZEUR/ Nefta assure le Service de Contrôle de la Circulation Aérienne à l'intérieur de la :

- a) CTR TOZEUR;
- b) TMA TOZEUR.

1.2 Calage altimétrique:

-1013.2 hPa ;

-Le niveau de transition de TOZEUR/ Nefta est calculé par l'APP TOZEUR;

-Altitude de transition : 6000 ft.

1.3 Procédures:

a) Cheminements IFR à l'intérieur de la TMA:

Les cheminements IFR d'arrivée et de départ figurent sur la carte AD2 DTTZ-18.

L'approche TOZEUR peut indiquer d'autres cheminements à suivre.

b) Transfert de communication:

En principe, les changements de fréquence ne doivent avoir lieu que sur instruction de l'organisme chargé du Contrôle de la Circulation Aérienne. A tout changement de fréquence, l'aéronef doit appeler sans délai sur la nouvelle fréquence.

1.4 Procédures de panne de télécommunications:

En cas d'interruption des communications, le pilote observera les procédures de panne de télécommunications énoncées à l'Annexe 2 de l'OACI.

AD 2.22.1 Terminal control area

1.1 Unit in charge of air traffic control:

TOZEUR/ Nefta APP provides Air Traffic Control Service within :

- a) TOZEUR CTR;
- b) TOZEUR TMA.

1.2 Altimeter setting:

-1013.2 hPa;

-TOZEUR/ Nefta transition level is provided by TOZEUR APP;

-Transition altitude: 6000 ft.

1.3 Procedures:

a) IFR routes within TMA:

Arrival and departure IFR routes are depicted on chart AD2 DTTZ-18.

TOZEUR approach may assign other routes to follow.

b) Communication transfer:

Normally, frequency changes must be effected only on the instruction of the Air Traffic Control unit in charge. At every frequency change, the aircraft must call without delay on the new frequency.

1.4 Communication failure procedures:

In the event of communication failure, the pilot shall act in accordance with the communication failure procedures in ICAO Annex 2.

AD 2.22.2 Procédures radar

AD 2.22.2 Radar procedures

NIL

AD 2.22.3 Procédures pour les vols VFR

3.1 Procédures d'arrivée en vol VFR pour les aéronefs munis de radio

a) Entrée dans CTR.

L'autorisation d'entrée dans la CTR sera demandée sur la fréquence Tozeur Airport 118.2 MHz.

b) Minima météorologiques

Visibilité: 5000m - Plafond : 450m

c) Panne de communication

Si une panne de communication se produit, l'aéronef se dirigera vers la TWR en suivant les cheminements figurant sur la carte VAC AD2 DTTZ-30, et en maintenant une hauteur maximale de 150m/GND. Il effectuera ensuite des circuits d'attente en hippodrome au Nord de la piste pour les aéronefs entrant par le point Romeo November (RN) et des circuits d'attente au Sud de la piste pour les aéronefs entrant par les points Romeo Echo (RE), Romeo Sierra (RS) et Romeo Whiskey (RW); l'autorisation d'atterrissage lui sera donnée par feu vert.

3.2 Procédures de départ en vol VFR pour les aéronefs munis de radio

a) Minima météorologiques

Visibilité: 5000m - Plafond: 450m

b) Panne de communication

- Si une panne de communication se produit avant le décollage : Ne pas décoller
- Si une panne de communication se produit après le décollage, le pilote poursuivra son vol suivant l'autorisation obtenue.

3.3 Sauf pour les aéronefs d'état, les cheminements VFR vers les points Romeo Echo (RE) et Romeo Sierra (RS) ne sont utilisables que par les aéronefs munis d'un VOR en état de fonctionnement et commandés par des pilotes ne possédant pas la licence de pilote professionnel et (ou) le certificat d'aptitude pour l'utilisation de la langue anglaise.

3.4 Les aéronefs non munis d'un VOR et (ou) commandés par des pilotes ne possédant pas la licence de pilote professionnel et (ou) le certificat d'aptitude pour l'utilisation de la langue anglaise ne peuvent entrer dans la CTR et en sortir que par les points Romeo November (RN) et Romeo Whiskey (RW).

AD 2.22.3 VFR flight procedures

3.1 Inbound VFR procedures for radio equipped aircraft

a) Entry into CTR.

Clearance to enter CTR shall be requested on Tozeur Airport frequency 118.2 MHz.

b) Meteorological minima

Visibility: 5000m - Ceiling : 450m

c) Communication failure

In case of a communication failure, the aircraft shall proceed towards the TWR following the defined routes depicted on VAC AD2 DTTZ-30, and maintaining a maximum height of 150m/GND, then execute holding circuits North the RWY for aircraft proceeding by point Romeo November (RN) and holding circuits South the RWY for aircraft proceeding by points Romeo Echo (RE), Romeo Sierra (RS) and Romeo Whiskey (RW); landing clearance will be given by green light signal.

3.2 Outbound VFR procedures for radio equipped aircraft

a) Meteorological minima

Visibility: 5000m - Ceiling: 450m

b) Communication failure

- In case of communication failure before take-off : Don't take off
- In case of communication failure after take-off, the pilot shall continue his flight in compliance with the clearance obtained.

3.3 Except for state aircraft, VFR tracks to Romeo Echo (RE) and Romeo Sierra (RS) are usable only by aircraft equipped with a serviceable VOR and under the responsibility of pilots not holding the commercial pilot license and/ or the certificate of fitness for the use of English language.

3.4 Aircraft not equipped with VOR and/ or under the responsibility of pilots not holding the commercial pilot license and/ or the certificate of fitness for the use of English language can enter and exit CTR only by points Romeo November (RN) and Romeo Whiskey (RW).